







6 novembre 2020 Zoom

Droit souple et co-régulation dans le contexte du COVID-19

6 novembre 2020 par vidéoconférence (Zoom)

Présentations en français et en anglais

Organisation : Institut Suisse de droit comparé, Association Henri Capitant et le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives de l'Université de Genève

Informations : <u>www.isdc.ch</u> – Inscription : <u>news.isdc@unil.ch</u>

Conférence par vidéoconférence (Zoom)

13h30	Introduction au colloque Christophe Rapin, avocat, président du groupe suisse de l'association Henri Capitant Dr Lukas Heckendorn Urscheler, Vice-Directeur de l'Institut suisse de droit comparé
13h40	Une introduction juridique au droit souple et à la corégulation Prof. Alexandre Flückiger, Faculté de droit, Université de Genève
14h00	Le droit souple de l'OMS à l'épreuve du COVID-19 Prof. Stéphanie Dagron, Facultés de droit et de médecine, Global Studies Institute et Institut de Santé Globale, Université de Genève
14h20	Nudger la pandémie : les sciences comportementales pour renforcer l'effectivité des recommandations de comportement Prof. Anne-Lise Sibony, UCLouvain
14h40	Discussion Modération : Dr Lukas Heckendorn Urscheler
15h00	Pause
15h20	Pour un droit contractuel extraordinaire relativement obligatoire en temps de pandémie Prof. Pascal Pichonnaz, Faculté de droit, Université de Fribourg
15h40	Normes privées médicales : l'autorégulation du triage des malades du coronavirus (en anglais) Dr Natassia Gili, greffière, Tribunal administratif fédéral
16h00	Le droit souple à l'épreuve dans le bail et la construction Dr Jacques Fournier, avocat et notaire, spécialiste FSA en droit immobilier et droit de la construction
16h20	Discussion et conclusion Modération : Dr Lukas Heckendorn Urscheler
16h45	Fin de la conférence